



Chambre d'agriculture de l'Aude



CONTACT >

Chambre d'agriculture de l'Aude

ZA de Sautés à Trèbes
11878 CARCASSONNE CEDEX 9

Tél. : 04 68 11 79 79

www.aude.chambagri.fr

Introduction/contexte

L'agriculture représente dans l'Aude le 2^{ème} secteur économique après le tourisme, auquel elle contribue aussi en maintenant une qualité de paysage et une vie dans les territoires audois.

Si le secteur viticole rassemble près des 2/3 des exploitations et génère plus de 60 % du chiffre d'affaires agricole départemental (source Recensement Général Agricole 2010), les filières céréalières et élevage sont également déterminantes pour près de 2 000 exploitations et plus de la moitié du territoire agricole et rural. Elles l'ont été d'autant plus ces 10 à 15 dernières années du fait de la crise structurelle viticole qui a entraîné la disparition de près d'un quart des surfaces de vigne du département (source RGA 2010) mais aussi de la Région Languedoc-Roussillon.

Le débouché portuaire que représente Port-La Nouvelle pour la filière céréalière, ainsi que sa capacité d'importation d'intrants (fertilisants surtout) à un coût modéré du fait de sa proximité avec les zones de production, en font un atout majeur pour l'agriculture du département, notamment dans l'Ouest Audois (Sillon Lauragais, Piège, Razes, Malepère), et plus largement pour les autres zones céréalières de la Région (plaines narbonnaises et héraultaises, coteaux du Gard et Camargue).

Dans l'Aude, les grandes cultures représentent plus de 90 000 ha, dont 40 000 ha de blé dur et 25 000 ha de tournesol.

Le développement prévu par la Région Languedoc-Roussillon des infrastructures portuaires sur ce site de Port-La Nouvelle permet d'envisager plus sereinement l'avenir de la filière céréalière audoise mais aussi régionale, dans un contexte « PAC 2014 » encore incertain.

Port-La Nouvelle, un atout pour l'agriculture départementale

Dans son programme pour l'agriculture audoise 2010-2020, la Chambre d'agriculture de l'Aude a défini 3 enjeux :

- **GAGNER** de la valeur ajoutée
- **CHANGER** les pratiques agricoles
- **S'UNIR** sur les moyens de production

Ces enjeux se retrouvent dans le projet du nouveau port de La Nouvelle. Celui-ci permettra en effet :

>> 1/ De gagner de la valeur ajoutée sur les exportations,

en limitant les coûts de transport du fait de bateaux de plus grande capacité (4 à 5 fois plus qu'actuellement, en passant de 5-6 000 à 20-30 000 tonnes) mais aussi en élargissant les possibilités commerciales à l'exportation (du blé dur sur l'Algérie notamment – cf. paragraphe suivant).

>> 2/ De changer les pratiques agricoles,

en proposant des pistes de diversification à des porteurs de projets agricoles (exploitants en place ou candidats à l'installation). En effet, les cultures céréalières représentent des spéculations possibles sur les friches viticoles de l'Est du département. Plus de 15 000 hectares ont été arrachés entre 2000 et 2010, libérant des terres où la culture de céréales méditerranéennes (blé tendre, blé dur, orge) assolées avec des protéagineux légumineuses (pois, pois chiche, lentille, luzerne) et des oléagineux (colza, tournesol) a toute sa place, que ce soit en agriculture biologique (AB) ou en conventionnel.



Champs de céréales dans la Piège – Source Chambre d'agriculture de l'Aude

La présence d'un moulin de plus de 100 000 tonnes à Sallèles d'Aude (le plus important du Sud de la France), et de filières émergentes en farine et pain AB (Le Raspailou, Flor de Peira), sont des atouts importants qui permettent d'envisager des exportations via Port-La Nouvelle, en complément du développement des circuits courts qui ne pourront vraisemblablement pas absorber toute l'augmentation de production sans altérer leur propre rentabilité.

Le changement de pratiques concerne également le raisonnement de l'utilisation des intrants, que ce soit des produits phytosanitaires, des semences ou des fertilisants. Concernant ces derniers, le raisonnement dans leur utilisation, nécessaire en particulier du fait de la présence récurrente bien que ponctuelle de nitrates dans les cours d'eau au dessus des normes en vigueur, ne peut être valable qu'avec des engrais de qualité, dont la teneur en éléments fertilisants est maintenue lors de la fabrication, du transport et du stockage, par une granulation optimale.



>> 3/ De s'unir sur les moyens de production.

La mise en commun progressive des moyens des différentes coopératives céréalières du département (Grenier du Razès, Covhira, CAL, GCO, Audecoop...) a permis l'émergence d'un grand groupe coopératif à l'échelon inter-régional, Arterris. Allié désormais avec Sud Céréales, ce groupe permet tout à la fois de maintenir une logistique de proximité mais aussi d'investir des marchés à l'exportation, notamment en blé dur (1^{er} collecteur français) mais aussi en blé tendre et oléagineux (1^{er} collecteur français également en tournesol). L'agrandissement du port de La Nouvelle se situe dans la continuité de cette mise en commun des moyens de production, de transformation et de mise en marché qu'est la coopération agricole (cf. également chapitre suivant), déjà présente sur le site au côté d'autres opérateurs.

Enfin, la création d'un tel ouvrage entrainera certainement le développement d'activités import/export, notamment dans le secteur agroalimentaire, ce qui devrait permettre également aux acteurs agricoles de s'insérer collectivement, via leurs coopératives ou leurs groupements, dans des dynamiques industrielles gagnantes.

Port-La Nouvelle, un outil indispensable pour la filière céréalière audoise et régionale

Que ce soit culturellement, historiquement ou économiquement, le bassin méditerranéen et la culture du blé, base universelle de l'alimentation, sont intimement liés. Régions « historiques » de production de céréales (depuis plus de 8 000 ans avant JC), les pays du Sud de la Méditerranée sont aujourd'hui les premiers importateurs du monde de blé, du fait en grande partie de leur explosion démographique (source Sébastien Abis, « Géopolitique du blé en méditerranée » Futuribles N°38 Juillet-Aout 2012) et de leurs habitudes alimentaires (à base de semoule et de farine). Les échanges importants qui s'opèrent entre les ports permettent tout à la fois d'approvisionner ces pays à partir des blés des pays du Nord de la Méditerranée mais aussi de poursuivre la tradition pluri-millénaire d'échanges économiques et culturels au sein de ce bassin Méditerranée, encore à l'honneur aujourd'hui (cf. projet d'Euro-Méditerranée validé en 2011 par l'ensemble des Etats membres concernés).



Culture de blé dur dans l'Ouest audois – Source Chambre d'agriculture de l'Aude

Premier exportateur mondial de blé, la France est en première ligne dans le cadre de ces échanges, en particulier grâce à ses ports. Plus localement,

sur les régions Languedoc-Roussillon et PACA, c'est la filière blé dur qui domine, ces deux régions représentant 2/3 des surfaces et plus de la moitié de la production (source ABDM). Avec 2 millions de tonnes de production dont 50% à l'export, la France est ainsi le 2^{ème} exportateur mondial (derrière le Canada), dont 70 à 85% en direction du Bassin Méditerranéen (Italie-Agérie-Maroc principalement – source Agreste 2011).





En Languedoc-Roussillon, le blé dur représente plus de 80 000 ha, dont 40 000 ha uniquement sur l'Aude ; c'est de loin la principale « grande culture », représentant près de 60% de la SCOP régionale.

La possibilité d'affréter des bateaux de 20 000 à 30 000 tonnes, que permettrait l'agrandissement des quais à 225 m de long et 12.5 à 14.5 m de tirant, est une opportunité pour cette filière blé dur audoise, régionale et nationale, de confirmer son leadership mondial et d'accompagner le doublement des importations du Maghreb prévu d'ici 2030 (J Abecassis, dans la revue de Agronomie , environnement et société – volume N°1 – <http://www.agronomie.asso.fr>).

Mais les Régions Languedoc-Roussillon et PACA ne fourniront pas seules ce marché. Port-La Nouvelle permettra également d'écouler la production de Midi-Pyrénées et du couloir rhodanien, voire même du Centre et de l'Ouest de la France, devenant en effet plus attractif car plus compétitif que celui de La Palice (port de La

Rochelle) pour cette filière spécifique du blé dur (l'avantage différentiel du port de la Palice résidant uniquement à ce jour dans sa capacité d'accueil de bateaux de 5 000 à 20 000 T).

Le développement de la filière blé dur s'accompagnera également, du fait de contraintes agronomiques de rotation, de celui d'autres cultures, qui pourront trouver un débouché sur le bassin méditerranéen (protéagineux type pois chiche, oléagineux type tournesol, semences, ...). Indirectement, il permettra ainsi d'amortir d'autres ouvrages comme les réseaux hydrauliques, certaines de ces cultures (dont le blé dur) nécessitant de plus en plus une irrigation d'appoint pour s'adapter au changement climatique.

Enfin, la sécurisation de circuits longs bénéficiera paradoxalement au développement des circuits courts. En effet, la présence d'une activité rémunératrice sur les exploitations agricoles fixe l'emploi, dont l'optimisation en matière de gestion de main d'œuvre passe par le développement d'ateliers annexes de diversification (cultures légumières, semences, stockage à la ferme, petit élevage, entreprises agricoles ou paysagères, logistique, etc.)



Paysage de collines en grandes cultures dans le Lauragais audois
Source Chambre d'agriculture de l'Aude

Conclusion

A l'heure de la mondialisation des marchés, que découvrent aujourd'hui tous les secteurs d'activité mais que connaît depuis plusieurs décennies le monde agricole, le développement d'une infrastructure portuaire de dimension internationale, permettant d'accueillir potentiellement plus de 60% de la flotte mondiale, est un atout considérable pour le département de l'Aude et la Région Languedoc-Roussillon.

Conscientes des enjeux que représente un tel ouvrage, la Chambre d'agriculture de l'Aude et la Chambre régionale d'agriculture Languedoc-Roussillon y apportent leur soutien, d'autant qu'il permettra le développement non seulement de la filière céréalière mais aussi par « ricochet » de celui de l'ensemble des exploitations agricoles et régionales qui y sont liées (élevage), ou qui pourront se tourner demain vers cette piste de diversification, en particulier dans la zone viticole du pourtour méditerranéen, via le développement de nouvelles activités agricoles et agro-alimentaires.

